



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de l'OPCO-EP et de la DADS/DSN fournie par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### RECOURS FRÉQUENT À LA FORMATION

- La branche est caractérisée par un réel dynamisme dans l'accès à la formation professionnelle. En effet, elle regroupe 5 % des salariés du secteur et est à l'origine de 13,5 % des actions de formation. 51,9 % des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires se sont investies dans ces actions.
- Par rapport à la branche, l'accès à la formation professionnelle au niveau du secteur est nettement moins fréquent. 7,8 % des actions de formation réalisées dans le champ de l'OMPL sont issues du secteur qui regroupe 13,4 % des salariés. En outre, la part sectorielle d'entreprises formatrices (26 %) est moins importante de celle de la branche (- 25,9 points).

### Données de cadrage 2022

			Ompl			
Nombre total d'actions de formation	<b>1 388</b>	10 280	132 189	6 863	290	1 739
Effectifs salariés totaux	<b>3 335</b>	66 706	496 473	49 103	3 778	10 490
Nombre d'entreprises formatrices	<b>215</b>	3 415	34 746	2 625	134	441
Nombre total d'entreprises	<b>414</b>	<b>13 136</b>	<b>102 459</b>	<b>10 747</b>	<b>468</b>	<b>1 507</b>

Sources: OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2022; Insee, DSN, 2021.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'administrateurs  
et mandataires judiciaires



## MAJORITAIREMENT DES PDC

- Les salariés de la branche enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du PDC (38,5 %). Le taux d'accès à ce dispositif est plus élevé que celui du secteur (+ 27,3 points).
- Les entreprises de la branche ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont légèrement plus utilisatrices du contrat d'apprentissage (13,5 % contre 13 %) et recourent plus souvent au PDC (45,2 %) que l'ensemble du secteur (14,3 %).

## Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation <sup>1</sup>			Taux d'entreprises formatrices <sup>2</sup>		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,5	2,6	38,5	3,1	13,5	45,2
	0,6	3,7	11,2	2,4	13,0	14,3
<b>Ompl</b>	1,4	4,3	21,0	5,1	13,8	23,5

Sources : OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2022 ; Insee, DSN, 2021.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

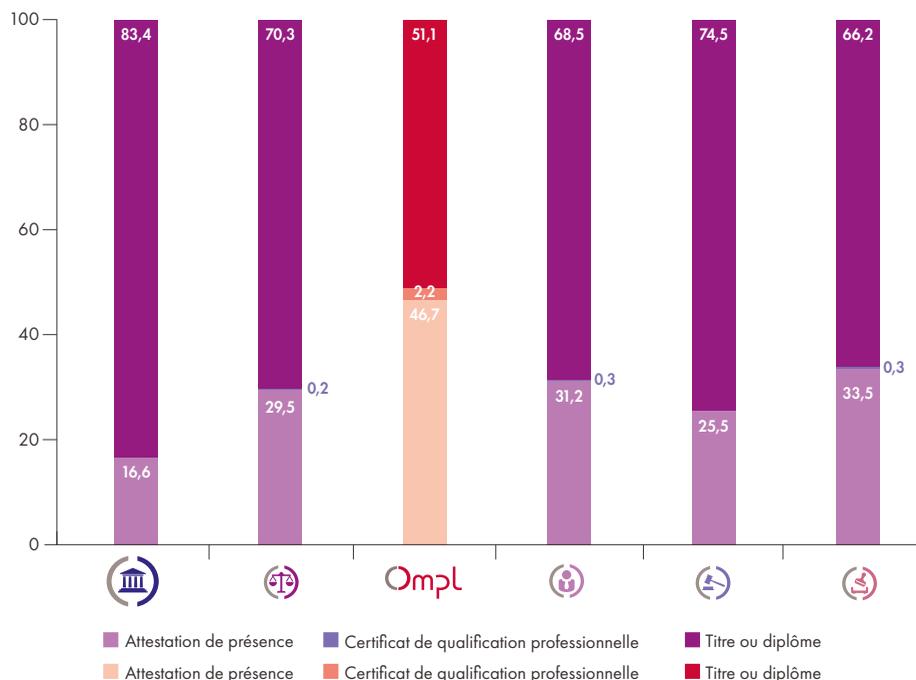
PDC : plan de développement des compétences.



## LARGE DOMINANCE DES TITRES ET DIPLÔMES

- Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue essentiellement par des formations débouchant sur un titre ou un diplôme (83,4 %). Ce type de sanction est nettement surreprésenté par rapport au secteur (70,3 %).
- À l'exception des attestations de présence (16,6 % contre 29,5 % pour le secteur), les autres sanctions sont inexistantes.

## Répartition des formations par sanction (%)



Sources : OPCO-EP, base formation, 2022 ; Insee, DSN, 2021.

1 : calculé sur l'ensemble des actions de formation.

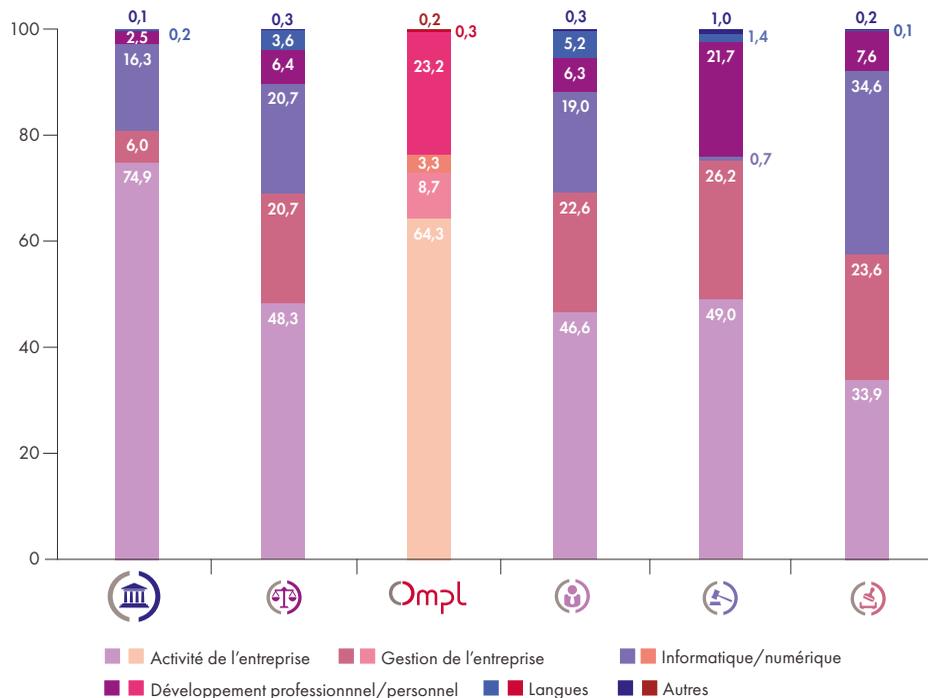
2 : calculé sur l'ensemble des entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



## BESOINS DE COMPÉTENCES CIBLÉES

- Les besoins des entreprises de la branche en acquisition de compétences se concentrent principalement dans le domaine de l'activité de l'entreprise (administration et liquidation des entreprises en difficulté, procédures collectives, analyse financière, ...). La fréquence de ce domaine (74,9 %) est supérieure de + 26,6 points à celle du secteur.
- Les autres thèmes de formations sont moins investis.

## Répartition des formations par domaine de compétences (%)



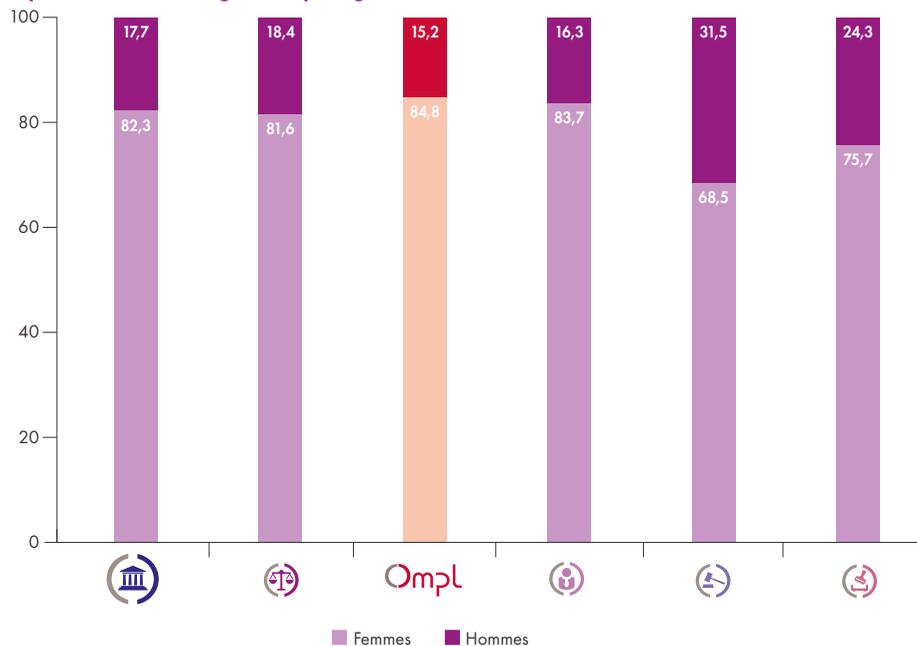
Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



## ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

- Dans la branche, 82,3 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est supérieure à celle qu'elles détiennent parmi l'ensemble des salariés de la branche (80,7 %).
- La configuration sectorielle se distingue de celle de la branche. 81,6 % des effectifs formés sont des femmes et ces dernières représentent 76,7 % des salariés.

## Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



## DISPOSITIFS GENÉRÉS

- Les dispositifs de formation mobilisés par la branche sont caractérisés par un déséquilibre important entre les genres. 91,6 % des stagiaires femmes accroissent leurs compétences par le biais du PDC, soit un différentiel significatif de + 8,5 points par rapport aux stagiaires hommes.

En revanche, 13,7 % des stagiaires masculins bénéficient de contrats d'apprentissage contre 7,1 % de leurs homologues féminins.

- Les répartitions au sein du secteur présentent quelques différences avec celles de la branche. Le PDC est mobilisé par 70,3 % des femmes stagiaires contre 61,8 % des hommes. Les contrats d'apprentissage bénéficient à 33,9 % des stagiaires masculins contre 25,7 % de leurs homologues féminins.

## Répartition des stagiaires par genre et dispositif (%)

		Femmes	Hommes
	Cpro	1,3	3,3
	Capp	7,1	13,7
	PDC	91,6	83,1
	Cpro	4,0	4,2
	Capp	25,7	33,9
	PDC	70,3	61,8
Ompl	Cpro	7,0	3,0
	Capp	19,6	18,6
	PDC	73,4	78,4

Sources: OPCO-EP, base formation, 2022.



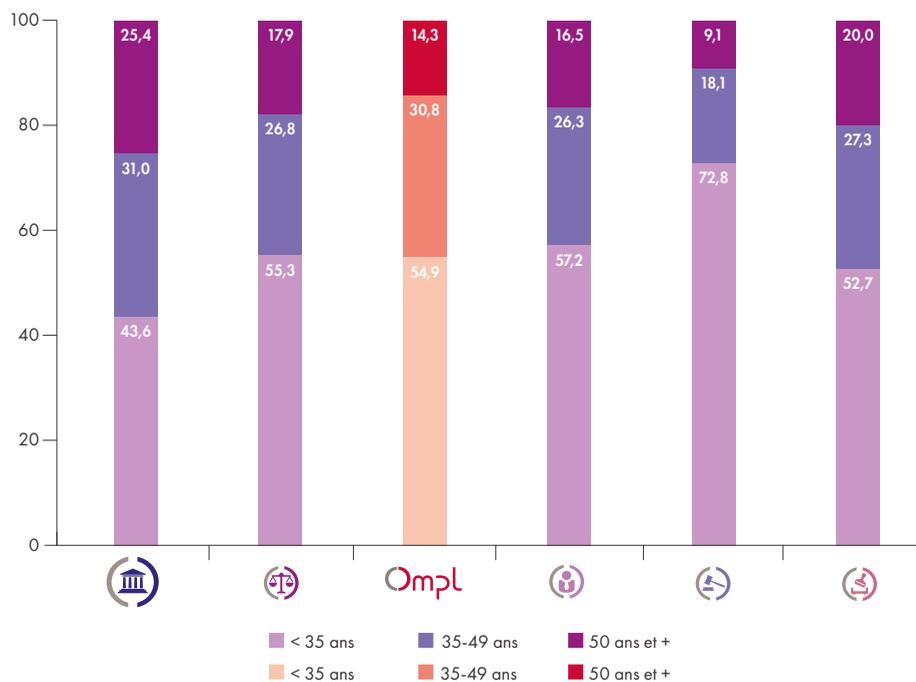
## ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

- Les salariés de la branche de 50 ans et plus sont proportionnellement moins nombreux chez les stagiaires : 25,4 % sont des formés contre 37,6 % des salariés.

Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

- Par rapport à la branche, l'accès à la formation par tranche d'âge au niveau du secteur est sensiblement différent. Les jeunes sont plus souvent formés. Ils représentent 55,3 % des stagiaires pour 30,3 % de l'ensemble des salariés.

## Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources: OPCO-EP, base formation, 2022



## FAIBLE IMPACT DE L'ÂGE SUR LES DISPOSITIFS

- Quelle que soit la classe d'âge, le PDC est privilégié avec une part s'étendant de 77,5 % pour les stagiaires de moins de 35 ans à 100 % pour ceux de 50 ans et plus. Les moins de 35 ans sont également formés grâce aux contrats d'apprentissage (19 %).
- La configuration du secteur est très proche de celle de la branche. Le PDC est largement mobilisés par les stagiaires de 35 à 49 ans (98,2 %) et seniors (99,9 %). Ceux de moins de 35 ans sont formés grâce aux contrats d'apprentissage (49 %) et au PDC (44,4 %).

## Répartition des stagiaires par tranche d'âge et dispositif (%)

		< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
	Cpro	3,6	0,3	0,0
	Capp	19,0	0,0	0,0
	PDC	77,5	99,7	100,0
	Cpro	6,5	1,6	0,1
	Capp	49,0	0,2	0,0
	PDC	44,4	98,2	99,9
Ompl	Cpro	8,0	5,9	1,5
	Capp	35,1	0,4	0,1
	PDC	56,9	93,7	98,4

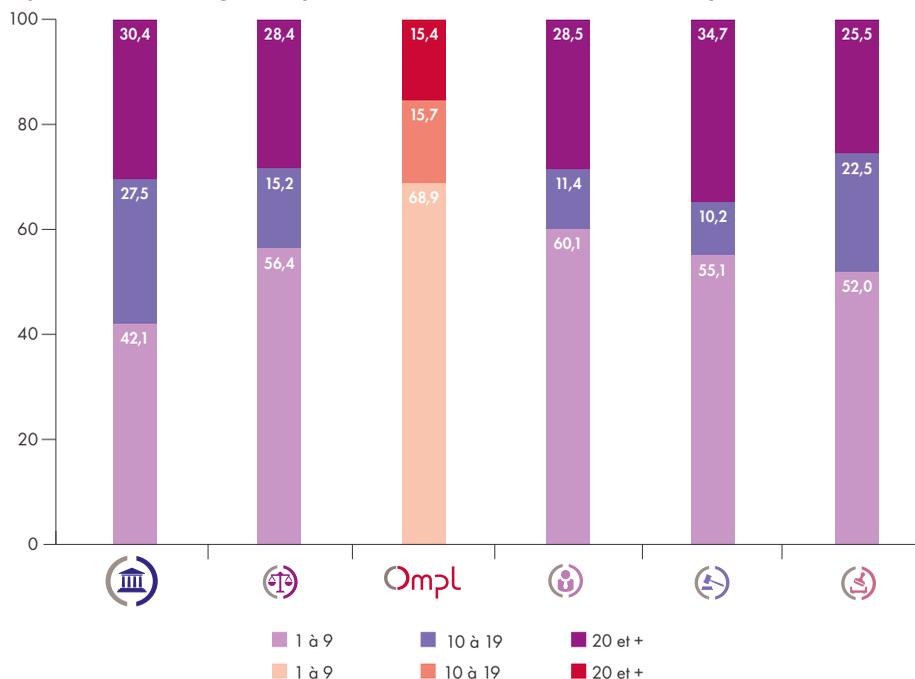
Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



## ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Les salariés d'entreprises comptant 10 salariés et plus sont surreprésentés parmi les stagiaires : 57,9 % des formés alors que ces entreprises emploient 56,7 % des salariés de la branche. En revanche, les TPE (moins de neuf salariés) regroupent 42,1 % des stagiaires contre 43,3 % des salariés.
- Par rapport à la branche, la configuration du secteur est inversée. En termes relatifs, les salariés de TPE accèdent plus souvent à la formation (56,4 % des formés et 50,8 % des salariés) que ceux d'entreprises de taille plus grande ( 43,6 % des formés et 49,2 % des salariés).

## Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources : OPCO-EP, base formation, 2022



## DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, le taux d'accès au PDC varie nettement d'une région à l'autre :

- il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (53,1 %), avec une différence de + 14,6 points par rapport la moyenne nationale de la branche (38,5 %) ;
- il atteint un minimum pour l'Occitanie (22,1 %) avec un écart de - 16,4 points par rapport à la moyenne nationale de la branche.

## Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	1,2	3,5	53,1
Bourgogne-Franche-Comté	0,9	2,6	26,3
Bretagne	0,0	0,8	47,0
Centre-Val de Loire	0,0	0,9	24,5
Corse	0,0	0,0	30,0
DOM regroupés	0,0	0,0	30,3
Grand Est	0,4	3,2	34,5
Hauts-de-France	0,0	1,6	31,5
Île-de-France	0,4	4,4	52,3
Normandie	0,0	0,8	38,6
Nouvelle-Aquitaine	0,0	1,4	25,7
Occitanie	1,0	1,7	22,1
Pays de la Loire	0,0	0,0	30,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,2	2,9	33,3
	<b>0,5</b>	<b>2,6</b>	<b>38,5</b>
	<b>0,6</b>	<b>3,7</b>	<b>11,2</b>
<b>Ompl</b>	<b>1,4</b>	<b>4,3</b>	<b>21,0</b>

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.